

Je voudrais vous entretenir brièvement de plusieurs domaines de politiques, et notamment de la prolifération des armes nucléaires. Nous sommes l'un des pays qui cherche le plus activement à concilier les deux objectifs du régime de non-prolifération: premièrement, assurer, surtout aux pays en développement mais aussi au monde entier, l'accès à l'énergie atomique utilisée à des fins pacifiques; deuxièmement, instaurer un système de garanties qui minimiserait la prolifération des armes nucléaires et réduirait les risques de guerre nucléaire. Naturellement, l'utilisation de l'énergie nucléaire, même à des fins pacifiques, présente certains dangers. Dans certaines circonstances, elle peut être convertie à des fins d'armement, situation qui nous préoccupe très directement, de même que certains autres pays. Or, le bruit court depuis quelque temps que le Canada a adouci sa position en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires. Cette rumeur provient du fait que nous sommes fermement opposés à ce que l'Argentine ait accès à l'énergie atomique, en raison de son attitude à l'égard de la non-prolifération. Nous avons conclu avec l'Argentine un accord aux termes duquel elle nous versera des fonds supplémentaires pour l'usine nucléaire déjà en grande partie installée dans ce pays. Il n'était pas question de nouvel accord. D'ailleurs, lorsque les Argentins m'ont demandé si nous étions disposés à transiger avec nos principes afin de traiter avec eux, je leur ai répondu franchement qu'il n'en était absolument pas question et que si c'était ce qu'ils souhaitaient, ils ne pourraient plus s'approvisionner chez nous.

En outre, nous cherchons actuellement à renforcer nos traités de non-prolifération avec d'autres pays. Lors de la visite de M. Vance à Ottawa, nous avons signé ensemble un traité aux termes duquel les États-Unis et le Canada ont accepté d'autres restrictions en ce qui concerne leur utilisation de technologie nucléaire et leurs échanges périodiques de matières nucléaires.

La situation était semblable avec le Japon. Là, le traité était déjà signé, mais le Parlement japonais, comme l'un de ses derniers gestes avant sa dissolution en vue de la tenue d'élections, a ratifié le protocole visant à renforcer ces garanties nucléaires. Nous poursuivons actuellement des négociations même avec les pays auxquels nous faisons confiance. Nous voulons que toute la communauté internationale accepte des garanties supplémentaires. Ne pouvant faire de distinction entre les pays, nous devons imposer les garanties à tous.

Nous entendons attribuer beaucoup d'importance à cette question dans les mois à venir. Même si le moment est particulièrement mal choisi pour négocier un accord sur les armements, nous sommes convaincus que nous pourrions le faire en ce qui concerne la non-prolifération des matières et de la technologie nucléaires.

Les pourparlers sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces se poursuivent à Vienne. Il s'agit là d'un bon exemple de mesures de contrôle des armements où le Canada joue un rôle actif. Depuis 1973, l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie cherchent à s'entendre sur les moyens de réduire les niveaux des forces qui s'opposent en Europe centrale. Même si ces négociations n'ont pas encore abouti à un accord, les deux parties trouvent le dialogue utile et le Canada reste certainement d'avis que la réduction des forces en Europe par les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie diminuerait les tensions entre l'Est et l'Ouest et créerait un plus grand climat de